Déclaration FO

Négociations 2015

20 janvier 2016

Depuis les élections professionnelles de février 2015, **FO** a participé activement aux réunions dites de « négociations » sur les salaires, les NAO, le contrat de génération, l'égalité professionnelle, la journée de solidarité et le temps de trajet.

FO fait les constats suivants sur l'année 2015 :

- Une quarantaine d'heures ont été consacré par l'employeur pour l'ensemble des sujets de négociations ;
- Plusieurs négociations ont démarré seulement au 3ème trimestre ;
- L'employeur n'a mandaté qu'une seule personne pour l'ensemble des négociations ;
- L'employeur n'assiste que très rarement aux réunions dites de « négociations » ;
- L'employeur ne prend que rarement de décisions lors des réunions ;
- L'employeur est réticent aux demandes / revendications qui impacteraient les salariés de structure (managers, commerciaux) ;
- L'employeur est très réticent à négocier dès lors qu'une proposition implique un impact financier (ex : jours rémunérés pour enfant malade) ;
- L'employeur a refusé d'ouvrir une négociation sur le télétravail demandé.

Aujourd'hui, le peu de moyens alloués dans les négociations et le peu de propositions concrètes de l'employeur montre qu'il ne prend que peu en considération les attentes des salariés notamment au niveau de meilleures conditions de travail. L'employeur reste donc pour l'instant sur un modèle archaïque de fonctionnement de la société dans lequel les salariés qui produisent la richesse de l'entreprise n'auraient pas leur mot à dire.

FO invite les organisations syndicales à œuvrer ensemble afin de briser ce cercle vicieux.

FO invite l'employeur à mettre en œuvre la politique sociale auquel il fait référence sur son site institutionnel (ex : le « bien-être » des salariés) ou dans ses communications internes ou externes afin que celle-ci ne soit pas un simple miroir aux alouettes.